

1. Vous engagez-vous à demander une révision du PLUi sur ces questions : **OUI**
 - a. Transition entre les zones en terme de hauteur maximale des constructions : bannir la juxtaposition de zones autorisant des hauteurs très différentes, ex : une zone UCA4 (7 m à l'égout de toiture) à côté d'une zone UCB1 (20 m à l'égout de toiture) comme on peut le voir aujourd'hui à Illkirch.
Intercaler impérativement des zones comportant des hauteurs intermédiaires. Limiter, d'une manière générale, la hauteur des bâtiments. **OUI**
 - b. Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :
Dans un souci de respect de l'ensoleillement des bâtiments voisins, et de la préservation d'espaces végétalisés, imposer que "la distance de tout point d'un bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché soit au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points." (voir PLU) **OUI**
 - c. Implantation des constructions par rapport aux voies publiques : Imposer un recul de 3 m minimum par rapport aux voies publiques pour les nouvelles constructions, ou, en cas d'existence d'un alignement des bâtiments le long d'une voie, imposer aux nouvelles constructions le respect de l'alignement sur la majorité des bâtiments préexistants.
OUI
2. Comment allez-vous protéger les particuliers des démarches agressives des promoteurs immobiliers qui font pression pour acheter les maisons et les raser en vue de construire un immeuble à la place ?
Par la mise en place d'îlots de verdure protégés dans le PLUi (comme déjà commencé actuellement) et par une politique générale de non-croissance comme je vous l'ai expliqué durant notre entretien. Nous quitterons une politique de croissance matérielle et démographique pour une politique de stabilité voire de décroissance (matérielle) visant à un équilibre harmonieux. Le renouvellement urbain n'est pas exclu dans la mesure où de vieilles maisons ou même groupe de maisons puissent être rénovées par des constructions nouvelles qui seraient alors soumises à un système de compensation en espaces verts, en plantations de compensation carbone qui pourrait inclure à terme des calculs prenant en compte le début de la construction, c'est-à-dire dès la production de ciment (très énergivore et émetteur de carbone).
3. Quelle est votre position concernant la zone Baggersee et plus particulièrement la préservation des surfaces agricoles ? **sanctuarisation totale de tous les sols encore « en nature » cad agricoles, forestiers, non-construits en cours de maisons etc... !**
Etes-vous favorable à une demande de requalification d'un des secteurs de cette zone classée IUAB en zone A (zone agricole) ? **OUI**
Etes-vous favorable à un projet de ferme urbaine sur cette zone, permettant de développer les circuits courts de maraîchage et de rapprocher les producteurs des consommateurs ? **Bien sûr ! Les écologistes dont je suis le réclament depuis des dizaines d'années ! Vous avez peut-être pu observer que le petit terrain attenant à ma maison est « exploité en mini ferme maraîchère » ! J'ai toujours fait ce que j'ai dit !**
4. Quelle est votre position concernant le nombre de logements à construire sur Illkirch ? Vous engagez-vous à faire un bilan du nombre de logements construits ou bénéficiant d'un permis de construire depuis la mise en œuvre du nouveau PLUi ? **OUI**
L'objectif de 5000 nouveaux logements à construire sur Illkirch entre 2017 et 2030, prescrit par l'OAP Habitat du PLUi sera-t-il toujours d'actualité ? **absolument pas !**
Vous engagez-vous à informer les Illkirchois chaque année sur le nombre de nouveaux logements construits sur la commune ? **OUI**
5. Pensez-vous mener une étude d'impact sur les problèmes de circulation et de stationnement qui augmentent avec les nouvelles constructions ? **pourquoi pas, mais c'est inutile, le bilan est incontestablement négatif !! Il faut être aveugle pour ne pas le voir !**

